

Australie : maman, maman, maman... pas de papa

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 6 août 2011

Déconstruire la famille, c'est ouvrir la porte à toutes les folies. Cette histoire australienne, aberrante mais hautement symbolique, donne un avant-goût de ce que serait un monde où l'idéologie du genre aurait gagné.

L'affaire se passe à Sydney. Le père biologique d'une fillette de neuf ans, née à la suite d'une insémination artificielle sur l'une des partenaires d'une couple de lesbiennes, se bat actuellement devant la justice pour obtenir le droit de continuer de figurer sur le certificat de naissance de l'enfant, même si cette inscription en tant que donneur de sperme ne lui donne pas de droits

Le « donneur de sperme » en question avait une excellente relation avec la mère biologique de l'enfant et il était entendu dès le départ qu'il jouerait un rôle d'« oncle » auprès de son enfant. Il apparaissait comme son père (ce qu'il est) sur le certificat de naissance et il a contribué financièrement à son éducation, aidant souvent sa mère sur le plan matériel, au point que les deux « mamans » de la fillette le désignaient comme « papa ». Un papa assez présent qui voyait son enfant quasiment tous les jours.

En 2006, les deux « mamans » ont décidé de se séparer, et la mère biologique a obtenu la garde de l'enfant.

Son ex-partenaire, voulant obtenir une reconnaissance de son statut de « parent » après la séparation, ainsi que le droit d'exercer l'autorité « parentale » sur la fillette, a saisi la justice pour essayer de bénéficier d'une nouvelle loi sur l'état civil dans le New South Wales qui, depuis 2008, autorise rétroactivement la partenaire lesbienne d'une femme devenant mère par insémination artificielle à être inscrite comme deuxième parent sur le certificat de naissance. Ce qui n'était pas le cas au moment de la conception en 2001. Cependant, le nombre de parents inscrits ne pouvant excéder deux, cela suppose l'éviction du père biologique qui, en tant que donneur de sperme, ne peut déjà pas être considéré comme parent légal.

Le père en est malade. « Elle me connaît comme son père », a-t-il déclaré devant le tribunal. « Elle me connaît comme son parent. La personne qui va souffrir, c'est ma fille. Elle sait que son père va être évincé de sa vie. Elle va avoir trois mères, et pas de père, et je pense que toute cette affaire est un scandale absolu. »

Certes le scandale a commencé en amont. Avec le jeu dangereux et pervers qui consiste à fabriquer des enfants pour satisfaire l'égoïsme d'adultes qui font ensuite subir les dégâts de leurs séparations à cette progéniture. Si on a bien compris, la mère biologique s'est remise en

ménage avec une autre qui joue maintenant le rôle de belle-mère, ou « maman » numéro trois...

La décision du tribunal est attendue pour avant la fin du mois, et le juge a déjà déclaré que l'argumentation de la femme est probablement mieux fondée.

Salomon, reviens !

© leblogdejeannesmits.